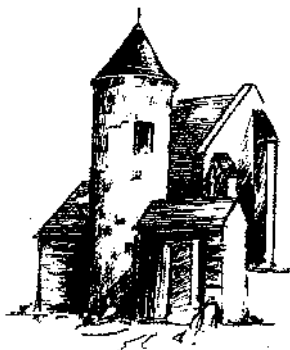


# COMMUNE D'ULLY SAINT-GEORGES

*Canton de Montataire - Arrondissement de Senlis - Département de l'Oise*



## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

*Conformément aux dispositions de la loi NOTRe 2015-951 du 7 août 2015 relative à la transparence et la responsabilité financière des Collectivités Territoriales.*

Le Budget Primitif constitue les ouvertures de crédits dans la limite desquelles Madame le Maire est autorisée à gérer la dépense publique.

Il intègre les reports ainsi que l'affectation des résultats antérieurs suite à l'adoption du Compte Administratif 2018.

C'est une évaluation sincère, de façon précise et objective, de la gestion courante et régulière de la Commune, estimée au plus près du besoin avec une marge suffisante pour faire face à l'imprévu.

Les dépenses sont de trois ordres : le fonctionnement, l'investissement et le remboursement des emprunts.

Les recettes sont de trois origines différentes : les impôts, les dotations et les revenus des services et du domaine.

Le Budget Primitif global présenté au vote du Conseil Municipal pour l'exercice 2019 s'élève à **6 970 582,78 €** :

SECTION	BP 2018	BP 2019	Ecart	%
Fonctionnement	1 789 557.00 €	2 041 645.00 €	252 088.00 €	14.09%
Investissement	3 386 863.00 €	4 928 937.78 €	1 542 074.78 €	45.53%
TOTAL	5 176 420.00 €	6 970 582.78 €	1 794 162.78 €	34.66%

Le budget communal est voté par nature. L'instruction budgétaire et comptable M14 normalise la présentation qui s'impose à toutes les collectivités.

## **I. LES DÉPENSES**

### **1) Charges à caractère général (chapitre 011)**

Les charges à caractère général s'établissent à 318 250 € contre 434 750 € au Budget Primitif 2018 ; ce qui représente une diminution de 26,80 %.

Le budget devant être équilibré en dépenses et en recettes, la totalité des produits a dû être répartie sur différents articles du chapitre 011.

On notera que les évolutions à la hausse de ce chapitre portent essentiellement sur :

- Vêtements de travail,
- Autres matières et fournitures,
- Locations mobilières,
- Entretien et réparation de bâtiments publics,
- Entretien et réparation des autres bâtiments,
- Entretien et réparation de voiries,
- Études et recherches,
- Versement aux organismes de formation,
- Autres frais divers,
- Honoraires,
- Divers.

D'autres postes sont revus à la baisse comme :

- Énergie et électricité,
- Fournitures de petit équipement,
- Maintenance.

### **2) Charges de personnel (chapitre 012)**

Les charges à caractère général s'établissent à 909 510 € contre 937 110 € au Budget Primitif 2018 ; ce qui représente une diminution de 2,95 %.

### **3) Subvention et participation (chapitre 65)**

Il s'agit des subventions versées aux associations et au budget du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

Au total, le chapitre 65, d'un montant de 102 972 € est en baisse par rapport à 2018 (- 4,46%) : la dernière facture 2017 pour l'entretien des hydrants est arrivée si tard qu'il avait fallu la payer sur l'exercice 2018.

Il est à noter que le montant des subventions versées a augmenté de 16,42 % : une aide a été attribuée pour la première fois à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour l'aménagement d'une salle de sport mais aussi au Secours Catholique.

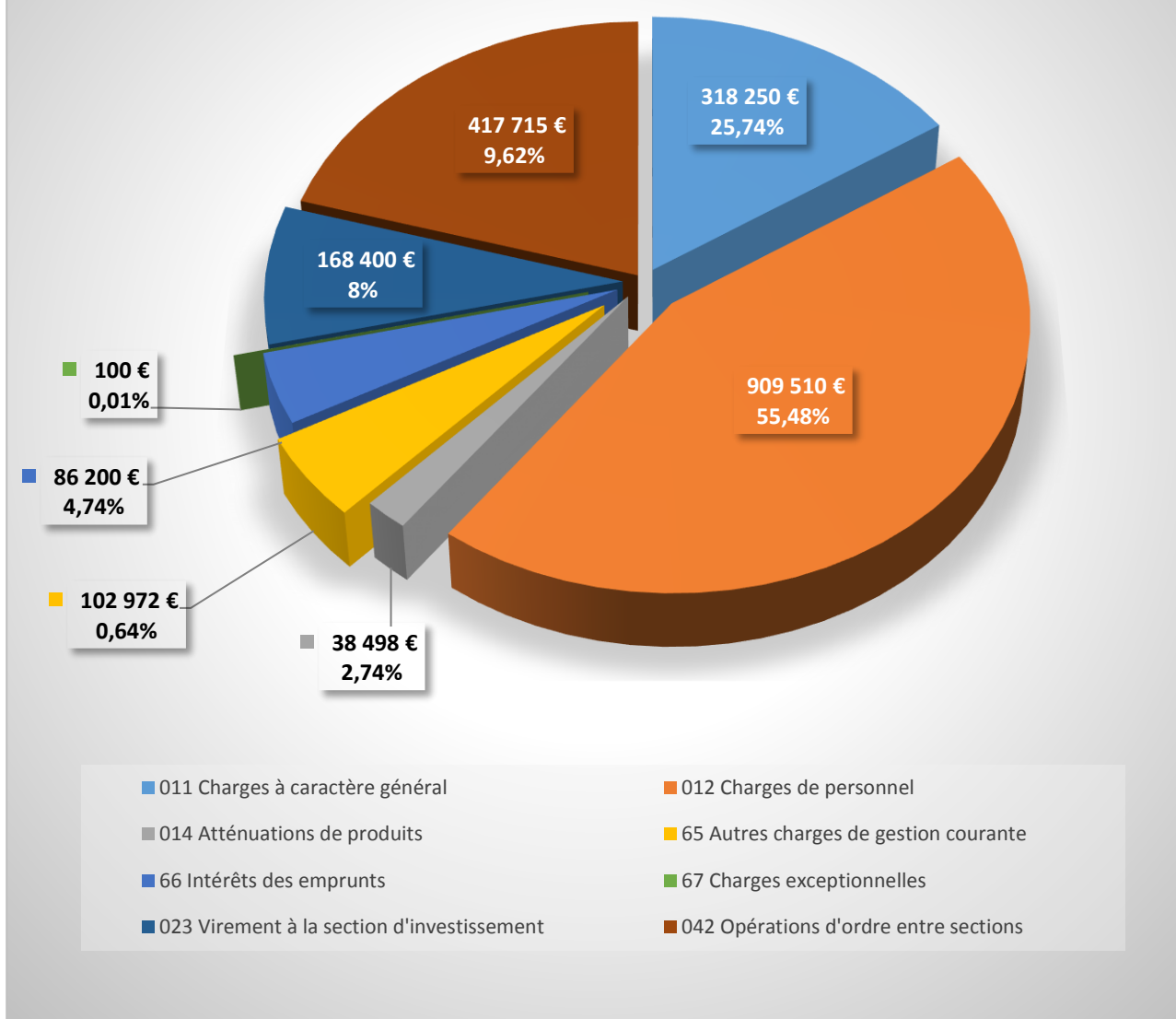
Une aide exceptionnelle de 1.500 € a été attribuée à l'École Jean de la Fontaine pour le financement d'un séjour scolaire.

#### 4) Charges financières (chapitre 66 et 16)

Pour 2019, les prévisions et charges de la dette s'établissent à :

- + 80 000 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette,
- + 162 500 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital.

Récapitulatif de la répartition  
des dépenses de fonctionnement 2019



## **II. LES RECETTES**

### **5) Produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)**

Ce chapitre comprend les recettes liées à la tarification des services publics gérés par la Commune :

• Concessions dans les cimetières	2 000 €
• Redevance d'occupation du domaine public	8 000 €
• Location de droits de chasse	15 €
• Location de terres communales	757 €
• Redevances et droits de services à caractère social (restauration scolaire, halte-garderie, accueil de loisirs)	116 250 €
• Redevances et droits de services périscolaires	19 000 €

### **6) La fiscalité (chapitre 73)**

En 2019, des taxes locales seule la taxe d'habitation va subir une variation en augmentant de 1 %. La recette prévisionnelle s'élève à 785 684 €, soit une hausse de 4,13 % également liée à la hausse des bases.

### **7) Les dotations et participations (chapitre 74)**

Les dotations de l'État nous ont été notifiées avant la date de présentation du vote du Budget Primitif.

Les concours financiers ont augmenté de 1.540 €, soit un écart de +0,54 %.

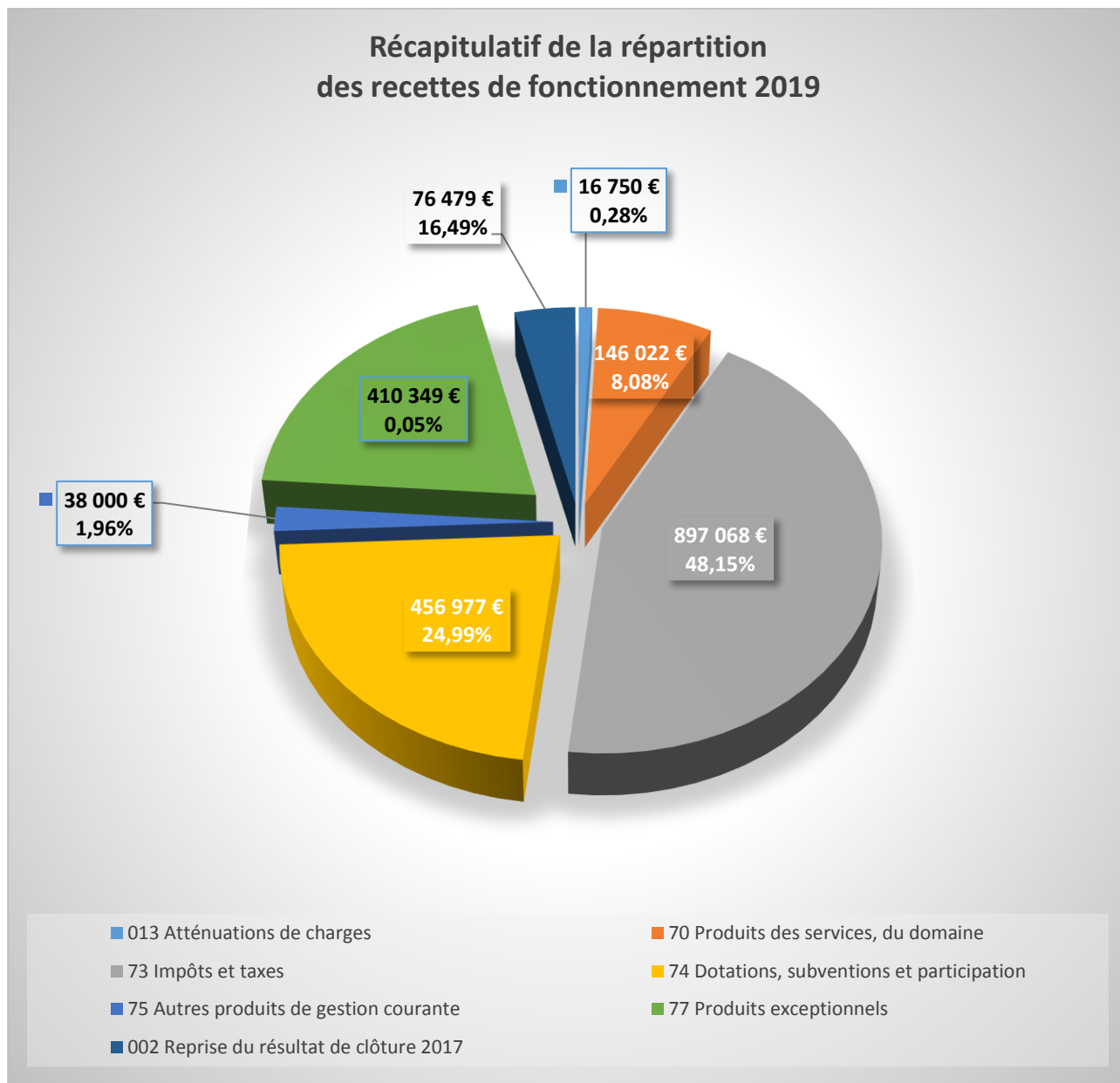
L'optimisation des ressources a été privilégiée en restant prudent concernant leur évaluation.

### **8) Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Ce chapitre regroupe les revenus des immeubles que dégagent les logements communaux.

## 9) Résultat reporté (chapitre 002)

Ce chapitre reprend l'excédent de clôture de l'année antérieure en fonctionnement.



### III. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le volume des dépenses d'investissement est impacté par les reports de crédits d'opérations en cours, qui s'élèvent à un total 1 667 291, 32 € (pour 2018).

La forte hausse de la section d'investissement mise en évidence dans le tableau en 1<sup>ère</sup> page de la présente note de synthèse est directement liée à la poursuite des travaux de la construction du groupe scolaire prévu sur les exercices 2019 mais également 2020 pour la partie aménagements extérieurs.

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel par le transfert de la section de fonctionnement à celle de l'investissement, pour un montant de 162 500 €.

## 10) Les dépenses

### Opérations d'investissement 2018

➤ Construction groupe scolaire	1 493 000,00 €	+ 1 626 013 € reste à réaliser N-1
➤ Informatique Mairie	16 200 €	
➤ Acquisition matériels	10 000 €	
➤ Église – Restauration biens mobiliers classés (lambris du chœur, maître-autel, statues + statues non classées)	0 €	+ 37 917 € reste à réaliser N-1
➤ Rénovation réseau éclairage public	60 410 €	
➤ Réfection bordures RD44	231 000 €	
➤ Remboursement capital emprunts	1 279 586 €	
➤ Révision du plan local d'urbanisme	0 €	+ 3 360 € reste à réaliser N-1
➤ Résultat reporté	131 777 €	

## 11) Les recettes

➤ Subvention Conseil Départemental	241 606 €	+ 615 526 € reste à réaliser N-1
➤ Subvention Région	0 €	+ 18 659 € reste à réaliser N-1
➤ Subvention autres organismes	1 865 €	+ 95 000 € reste à réaliser N-1
➤ Financement par section de fonctionnement	168 400 €	
➤ Intégration excédent de fonctionnement 2018	260 277 €	

Le principe de sincérité budgétaire prévaut. Il conduit à ne pas surestimer les recettes et ne pas sous-estimer les dépenses.

Aussi, malgré une conjoncture morose, la Commune fait preuve de volontarisme en poursuivant ses efforts d'équipement tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.